

COMPTE RENDU DU 26 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 20 décembre 2017, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Michel PETIT, Michel BIRONNEAU, Patrick DESLANDES, Joseph BONNEAU, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Laure BLUTEAU, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Adrien SAIZ, Claude ALBERT, Hélène TURCAUD.

SECRÉTAIRE : Michel PETIT

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Pierre TRICOIRE, Chrystèle LEBRUN, Céline BELLEAU, Fabien LEROY, Priscilla CHEVRIER.

Jean-Pierre TRICOIRE ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.
Céline BELLEAU ayant donné pouvoir à Marie-Jeanne BENOIT.
Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Hélène TURCAUD.

A- Information du maire sur la préemption par la commune et par substitution après adjudication des parcelles ZB n° 153-154-155-156-157

Délibération n° 17.12.26.112

Le Conseil municipal, par adoption des motifs exposés par le Maire, et au constat de l'opportunité effective de préempter les parcelles cadastrées section ZB n°153, 154, 155, 156 et 157 d'une superficie totale de 1 hectare 53 ares 96 centiares concernées par l'adjudication, à l'unanimité :

- **donne** un avis favorable à ce que la Commune se substitue à l'adjudicataire pour l'adoption des parcelles cadastrées section ZB n°153, 154, 155, 156 et 157 d'une superficie totale de 1 hectare 53 ares 96 centiares adjudgées lors de l'audience du Tribunal de Grande Instance de LA ROCHE SUR YON du 8 décembre 2017 au prix de 97.000 €
- **invite** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches utiles, conformément à sa délégation et aux pouvoirs qui sont les siens pour y procéder

B - DIVERS

1 – Temps d'Activités Périscolaires

Délibération n° 17.12.26.113

Le conseil à 19 voix pour et 1 abstention,

- **DECIDE** de supprimer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à la rentrée scolaire 2018.
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre tout acte afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT
Maire

